

Motion du 15 janvier 2020 de Mmes et MM. Alia Chaker Mangeat, Léonard Montavon, Souheil Sayegh, Jean-Charles Lathion, Alain de Kalbermatten, Jean-Luc von Arx et Anne Carron: «Du logement, des arbres et de l'air aux Pâquis! Enterrons le parking des Alpes et la gare routière».

(renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance du 16 janvier 2020)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que l'emplacement actuel de la gare routière à la place Dorcière est un non-sens;
- que la motion M-782 (datant de 2008!) intitulée «De l'air à la place Dorcière» a été adoptée par le Conseil municipal le 29 avril 2019;
- que cette motion demande en particulier de chercher un lieu adéquat pour une gare routière en ville de Genève et de réhabiliter la place Dorcière en un lieu plus agréable;
- qu'en parallèle, il existe un projet de la Fondation des parkings qui prévoit de financer entièrement la construction d'un immeuble d'habitation de 45 appartements à la place du parking des Alpes;
- que le parking des Alpes serait enterré en dessous de l'immeuble d'habitation, toujours aux frais de la Fondation des parkings;
- qu'une des options envisagées par la Fondation des parkings est de consacrer le premier étage du parking à la gare routière, afin de libérer la place Dorcière et de la rendre conviviale;
- que le manque de volonté politique d'accélérer, voire de concrétiser ce dossier, est flagrant;
- que le remplacement d'un parking par du logement, l'enterrement d'un parking existant sur la rive droite et l'aménagement et la végétalisation d'une place au centre-ville devraient être prioritaires en Ville de Genève,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de soutenir sans délai la Fondation des parkings dans ce projet de construction d'un immeuble d'habitation et d'enterrer le parking des Alpes;
- notamment de donner un droit de superficie à la Fondation des parkings en vue d'enterrer le parking des Alpes;
- d'examiner, parallèlement aux autres possibilités (notamment le déplacement de la gare routière à Montbrillant ou à proximité de l'aéroport), le déplacement de la gare routière dans le parking souterrain;

- de proposer au Conseil municipal un crédit d'étude en vue de l'aménagement et de la végétalisation de la place Dorcière.